



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

## Exercice 2013

---

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

REÇU LE

10 JUIL. 2014

MAIRIE de BELLEVILLE SUR LOIRE



### Commune de Belleville sur Loire

Hôtel de Ville  
Place Prudent Chollet  
18240 Belleville sur Loire  
Tél : 02.48.78.20.50.



**Les chiffres du service d'assainissement**  
Commune de Belleville-sur-Loire

<b>Territoire</b> <b>447 abonnés</b>	1 commune desservie : Belleville-sur-Loire 447 abonnés 1 036 habitants desservis
<b>Exploitation</b> <b>Confiée à la SAUR</b>	La SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La Commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
<b>Collecte</b> <b>33,4 km de réseau</b> <b>55 524 m<sup>3</sup> facturés</b>	55 524 m <sup>3</sup> ont été facturés au titre de l'assainissement. Le réseau de collecte, entièrement séparatif comprend 12,3 km de réseau eaux usées et 21,1 km de réseau eaux pluviales.
<b>Epurateur</b> <b>83 227 m<sup>3</sup> traités</b>	83 227 m <sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités à la station d'épuration de Belleville sur Loire, soit 150 % des volumes facturés 4 Tonnes de Matières sèches de boues ont été produites en 2013.
<b>Rejet au milieu naturel</b> <b>100% de conformité</b>	Les rejets au milieu naturel sont conformes à la réglementation, 98% de la pollution organique reçue (DBO <sub>5</sub> ) a été éliminée, 95% pour les matières en suspension, 90% pour l'azote et 81% pour le phosphore
<b>Prix</b> <b>219,86 € pour 120 m<sup>3</sup></b>	Le prix du service comprend un prix au m <sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> payera en 2014, 219,86 € (sur la base du tarif du 1 <sup>er</sup> janvier 2014, toutes taxes comprises) avec une variation par rapport à 2013 de +4,4% Sur ce montant, 81% reviennent au délégataire pour l'entretien et le fonctionnement du réseau d'assainissement, 0% reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 19%.

## SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Présentation générale du service .....</b>	<b>4</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré .....	4
1.2. Mode de gestion du service .....	4
1.3. Assiette du service .....	5
1.4. Le réseau de collecte des eaux usées .....	5
1.5. La station d'épuration .....	6
<b>2. Bilan et prospective .....</b>	<b>7</b>
2.1. Les faits marquants de l'exercice .....	7
2.2. Les propositions du délégataire pour améliorer le service .....	7
<b>3. Indicateurs techniques .....</b>	<b>8</b>
3.1. Volumes traités .....	8
3.2. Bilan d'exploitation .....	8
3.3. Qualité du traitement des eaux usées .....	8
3.4. Les opérations d'entretien .....	10
3.5. Les opérations de renouvellement .....	11
3.6. Les investissements .....	11
<b>4. Indicateurs financiers .....</b>	<b>12</b>
4.1. Les tarifs .....	12
4.2. La facture 120 m <sup>3</sup> .....	12
4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire .....	13
4.4. Le budget annexe Assainissement .....	14
<b>5. Les indicateurs de performance – Assainissement collectif .....</b>	<b>15</b>
5.1. Indicateurs descriptifs .....	15
5.2. Indicateurs de performance .....	15
<b>ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne .....</b>	<b>18</b>

## Préambule

---

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

---

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau communal.

La Commune de Belleville sur Loire assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 447 clients soit environ 1 036 habitants.

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société SAUR.

Le contrat d'affermage est entré en vigueur en juillet 2005 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 30 juin 2017.

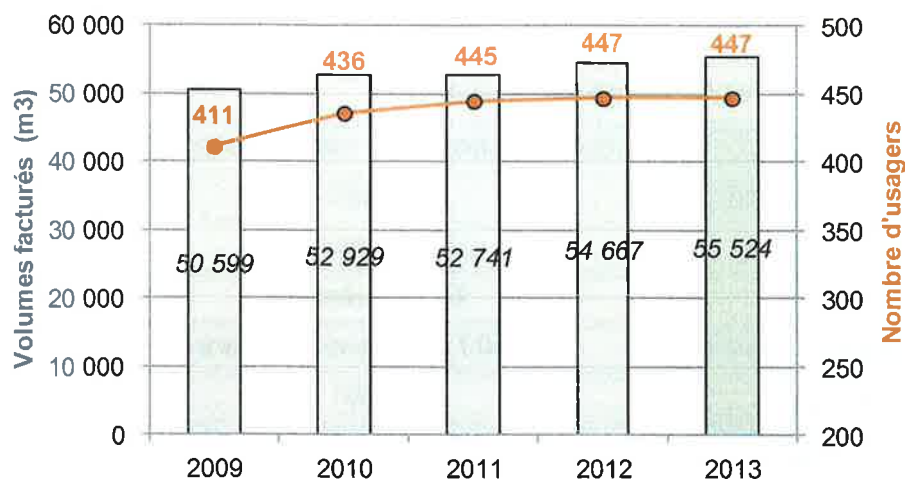
Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de collecte des eaux usées et pluviales
- ✓ Entretien et exploitation de la station d'épuration
- ✓ Gestion des boues d'épuration
- ✓ Autosurveillance des rejets
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques et des branchements
- ✓ Gestion des abonnés.



### 1.3. Assiette du service

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013 (%)
Nombre d'usagers assujettis	436	445	447	447	-
Taux de desserte	NC	NC	NC	NC	
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	52 929	52 741	54 667	55 524	+1,6%
Consommation moyenne par abonné	121	119	122	124	+1,6%



### 1.4. Le réseau de collecte des eaux usées

#### 1.4.1. Réseaux et branchement

Le réseau de la commune n'a connu peu d'évolution en 2013, et comprend :

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013 (%)
Réseau séparatif eaux usées (km)	12,26	12,26	12,31	12,26	-0,4%
Réseau eau pluviale (km)	21,14	21,14	21,14	21,14	-
Réseau de refoulement (km)	0,05	0,05	0,05	0,05	-
<b>Total réseau assainissement (km)</b>	<b>33,44</b>	<b>33,45</b>	<b>33,49</b>	<b>33,44</b>	<b>-0,1%</b>

La décomposition par matériau est la suivante :

	Réseau Eaux Usées (ml)	Réseau Pluvial (ml)
Amiante ciment	11 240	72
Autres		4 521
Béton	103	15 836
PVC	964	606
<b>TOTAL</b>	<b>12 307</b>	<b>21 135</b>

### 1.4.2. Les postes de relèvement

Le réseau est équipé d'un poste de refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /h)	Télesurveillance
Route de Beaulieu	2	36	OUI

La mise en place de la télesurveillance a eu lieu au cours de l'exercice 2011.

### 1.5. La station d'épuration

La station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

Localisation	Route de Beaulieu – Belleville sur Loire
Année de mise en service	1982
Filière eau	Boues activées
Filière boues	Silo de stockage
Capacité nominale de traitement	1 500 Equivalent habitants
Télesurveillance	OUI
Milieu récepteur	La Loire

Les normes de rejets imposées par l'arrêté préfectoral 2007-3-28 sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	ET/OU	Concentration maximum (mg/l)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DCO	75%	OU	90	250
DBO <sub>5</sub>	70%	OU	25	50
MES	90%	OU	30	85
NGL	80%*	OU	20*	
PT	90%*	OU	2*	

\* En moyenne annuelle

## **2. Bilan et prospective**

---

### **2.1. Les faits marquants de l'exercice**

#### **2.1.1. La collecte des eaux usées**

- L'étude diagnostique du réseau d'assainissement s'est terminée en juin 2013 comprenant les inspections caméra réalisées par Saur en accord avec la commune. Suite à cette dernière, un arrêté préfectoral demande à la collectivité d'engager des travaux de réhabilitation des réseaux sous un délai de deux ans.
- Des travaux de réhabilitation du réseau ont commencé fin 2013 route de Beaulieu sur Loire, rue du champ Potot, rue de Beaumont, rue François Durand et rue de Berry.
- Deux extensions du réseau d'assainissement ont été réalisées rue du prieuré sur 250 ml comprenant 6 branchements particuliers et au lotissement de la pointe sur 175 ml avec 22 branchements particuliers.
- 660 ml de réseaux eaux pluviales et 1 827 ml de réseaux eaux usées ont été curés durant l'année 2013.
- La vanne murale du poste de relevage situé route Beaulieu a été renouvelée.

#### **2.1.2. Le traitement des eaux usées**

- En Mars et Septembre : 390 m<sup>3</sup> de boues liquides ont été épandues sur des parcelles de Mr GAUVIN à BELLEVILLE SUR LOIRE, suite aux 2 vidanges du silo à boues

### **2.2. Les propositions du délégataire pour améliorer le service**

- Il serait nécessaire d'effectuer un diagnostic du génie civil du silo de stockage des boues, de manière à maintenir celui-ci en bon état de fonctionnement.
- De manière à diminuer les arrivées d'eaux parasites à la station d'épuration et à améliorer ainsi le rendement épuratoire, il serait nécessaire d'engager le programme pluriannuel de renouvellement de réseau consécutif à l'étude diagnostique.

## 3. Indicateurs techniques

### 3.1. Volumes traités

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013 (%)
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	52 929	52 741	54 667	55 524	+2%
Volume des effluents traités	80 568	71 382	64 344	83 227	+29%
Taux d'eaux parasites	52%	35%	18%	50%	+182%

### 3.2. Bilan d'exploitation

#### 3.2.1. Consommations énergétiques

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013 (%)
Energie (KWh)	40 537	39 244	39 129	42 481	+9%

#### 3.2.2. Production et évacuation des boues

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013 (%)
Production (TMS/an)	11,3	7,3	5,0	4,0	-20%
Tonnage évacué (TMS/an)	11,3	9,0	10,0	9,0	-10%
Tonnage évacué (m <sup>3</sup> )	564	360	468	390	-17%
Siccité moyenne (%)	2,0%	2,5%			

Les boues liquides sont stockées dans un silo sur la station et sont valorisées en épandage agricole 2 fois par an.

La valorisation en agriculture s'est fait conformément à la réglementation, avec un plan d'épandage validé et la réalisation d'un suivi agronomique.

#### 3.2.3. Les autres sous-produits

	2010	2011	2012	2013
Refus de dégrillage (T)	0,5	4,0	5,2	10,0
Sables (m <sup>3</sup> )	4,0	NC	NC	NC
Graisses (m <sup>3</sup> )	6	11	7	10

### 3.3. Qualité du traitement des eaux usées

#### 3.3.1. La charge entrante

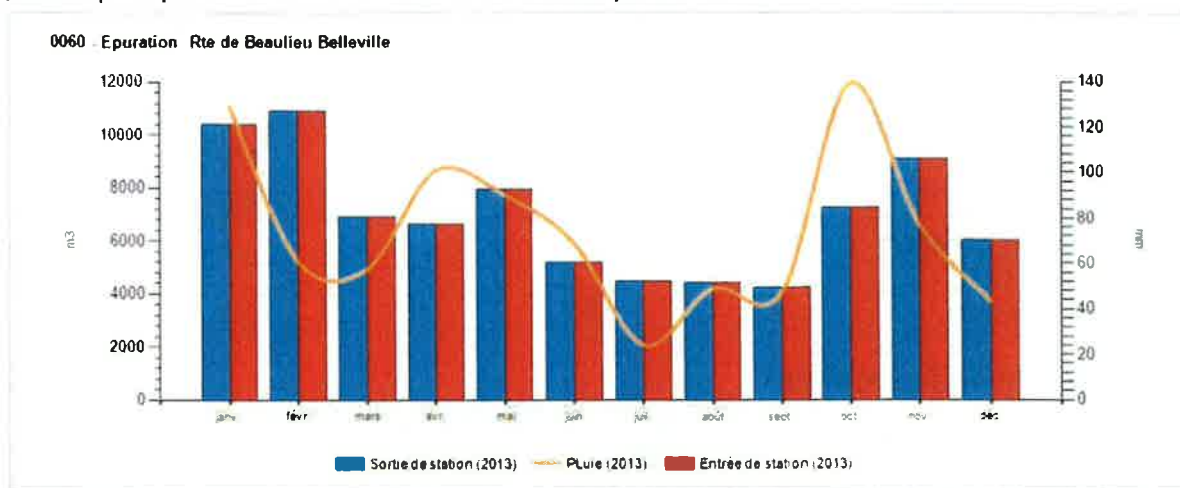
	Capacité de la station	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013 (%)
Volume entrant (m <sup>3</sup> /j)	300	221	196	176	228	+30%
Charge DBO <sub>5</sub> entrante (kg/j)	100	36,7	44	34,2	31,1	-9%

La charge reçue est en adéquation avec la capacité de la station :



	Volume (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO <sub>5</sub> (kg/j)	MES (kg/j)	NG (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>Charge moyenne entrée 2013</b>	<b>228</b>	<b>86</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
Capacité épuratoire	300	200	100	100	25	6
<b>Taux de charge</b>	<b>76%</b>	<b>43%</b>	<b>31%</b>	<b>36%</b>	<b>39%</b>	<b>18%</b>

Le débit reçu par la station connaît des fluctuations importantes avec des surcharges hydrauliques ponctuelles suite aux événements pluvieux.



### 3.3.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DCO	DBO <sub>5</sub>	MES	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	2	2	2	2	2
Charge moyenne entrée 2013 (kg/j)	86	31	36	10	1
Charge moyenne sortie 2013 (kg/j)	7,66	0,54	1,89	1,01	0,21
<b>Rendement épuratoire moyen annuel (%)</b>	<b>91%</b>	<b>98%</b>	<b>95%</b>	<b>90%</b>	<b>81%</b>
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	75%	70%	90%	80%	90%
<b>Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)</b>	<b>43</b>	<b>3</b>	<b>10,7</b>	<b>5,78</b>	<b>1,2</b>
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	90	25	30	20	2

Les concentrations moyennes annuelles, en sortie de station d'épuration, du phosphore total et de l'azote global (NGL) sont conformes vis-à-vis des prescriptions de rejet.

### 3.3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO <sub>5</sub>	MES	NGL	Pt
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	100%	100%	100%	100%	100%
Conformité annuelle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Le taux de conformité de la station d'épuration sur l'ensemble des paramètres a été de 100%

### 3.4. Les opérations d'entretien

#### 3.4.1. Curage préventif

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013(%)
Longueur de canalisation eaux usées curée (ml)	367	50	796	1 827	+130%
Taux de curage (%)	3,0%	0,4%	6%	15%	+130%
Longueur de canalisation eaux pluviales curée (ml)	360	0	770	660	-14%
Taux de curage (%)	1,7%	0,0%	4%	3%	-14%
Nombre de regards curés	11	1	2		100%
Inspections télévisées réseaux eaux usées (ml)	0	0	0	1 170	-
Taux d'inspection (%)	0%	0%	0%	10%	-
Inspections télévisées réseaux eaux pluviales (ml)	0	0	0	0	-
Taux d'inspection (%)	0%	0%	0%	0%	-

#### 3.4.2. Interventions curatives

	2010	2011	2012	2013
<b>Nombre de désobstructions réalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Dont sur branchement	0	0	0	1
Dont sur canalisation	0	0	0	0

#### 3.4.3. Entretien du génie civil du réseau

	2010	2011	2012	2013
Scellement de grilles d'avaloirs	4	0	4	6
Scellement de tampons d'avaloirs	4	7	4	0
Scellement de tampons eaux usées	3	0	0	8

#### 3.4.4. Entretien et maintenance des postes de relevage

Postes	Nombre d'interventions de maintenance				Evolution 2012-2013 (%)
	2010	2011	2012	2013	
Station d'épuration	6	7	12	1	-92%
Poste de relevage	8	3	2	2	
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>-79%</b>

#### Principales interventions sur la station d'épuration

- ✓ Visites de bon fonctionnement 3 fois par semaine.
- ✓ Analyses d'autocontrôle effectuées toutes les semaines
- ✓ Nettoyage du dégrilleur toutes les semaines
- ✓ Nettoyage des goulottes des ouvrages et du canal de comptage toutes les semaines

- ✓ Evacuation des refus de dégrillage et nettoyage du panier tous les mois.
- ✓ Contrôle annuel des ouvrages : état du génie civil et nettoyage des parois.
- ✓ Entretien des pignons du pont racleur tous les ans.
- ✓ Vérification des niveaux d'huile des motoréducteurs.
- ✓ Entretien annuel des équipements tournants et électriques.
- ✓ Vérification du bon fonctionnement des vannes tous les ans.

#### **Principales interventions sur les postes de relevages**

- ✓ Vérification hebdomadaire de bon fonctionnement (relevé et autocontrôle)
- ✓ Vérification mensuelle de l'état des poires de niveau.
- ✓ Entretien annuel des équipements tournants et électriques.
- ✓ Vérification du bon fonctionnement des accessoires hydrauliques tous les ans.
- ✓ Curage du poste une fois par an.

### **3.5. Les opérations de renouvellement**

#### **3.5.1. Renouvellement du réseau**

- 6 grilles d'avaloir ont été renouvelées : rue des lacs, angle rue Wittelsheim et rue de Beaumont, route des Germaines, rue de Beaumont, route de Santranges et route des coutures.
- 8 tampons d'avaloirs situés route de Beaulieu sur Loire ont été renouvelés.

#### **3.5.2. Renouvellement des équipements électromécaniques**

- ✓ En décembre 2012, la vanne murale du poste de relèvement a été remplacée.

### **3.6. Les investissements**

#### **3.6.1. Les opérations réalisées**

Des travaux de réhabilitation du réseau ont été réalisés fin 2013 route de Beaulieu sur Loire, rue du champ Potot, rue de Beaumont, rue François Durand et rue de Berry pour un montant de 18 985 € HT.

#### **3.6.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service**

Le programme hiérarchisé de réhabilitation des canalisations est à mettre en œuvre suite à l'étude diagnostique notamment sur la route de Beaulieu.

#### **3.6.3. Les programmes pluriannuels de travaux adoptés en 2013**

Néant

## 4. Indicateurs financiers

### 4.1. Les tarifs

		Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2014
<b>Part Collectivité</b>				
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		- €		
<b>Part Délégitaire</b>				
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Collecte	0,5421 €	0,5548 €	0,5645 €
	Traitement	0,8750 €	0,8956 €	0,9111 €
<b>Taxes et redevances</b>				
TVA		7,00%	7,00%	10,00%
Redevance modernisation des réseaux (€/m <sup>3</sup> )		0,20 €	0,19 €	0,19 €

La Collectivité ne perçoit pas de surtaxe assainissement.

### 4.2. La facture 120 m<sup>3</sup>

	01/01/2013		01/01/2013		Evolution N / N-1 (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Consommation</b>					
Part du Délégitaire - Collecte	0,5548	66,58 €	0,5645	67,74 €	1,7%
Part du Délégitaire - Traitement	0,8956	107,47 €	0,9111	109,33 €	1,7%
Part de la Collectivité					
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,1900	22,80€	0,1900	22,80 €	-
<b>Total HT</b>		<b>196,85 €</b>		<b>199,87 €</b>	1,5%
TVA à 7%		13,78 €		19,99 €	45,0%
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>210,63 €</b>		<b>219,86 €</b>	4,4%

<b>Soit le m<sup>3</sup></b>	<b>1,76 €</b>	<b>1,83 €</b>	<b>4,4%</b>
------------------------------	---------------	---------------	-------------

Le montant de la facture d'assainissement a augmenté de 4,4% sur l'année 2013, du fait de, l'actualisation des tarifs délégataire en application des dispositions du contrat d'affermage (+0,03€/m<sup>3</sup>) et de la hausse de la TVA passant de 7% à 10%.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :

	01/01/2013		01/01/2014		Evolution N / N-1 (%)
	€	%	€	%	
Collectivité	- €	0%	€	0%	
Délégitaire	174,05 €	83%	177,07 €	81%	+2%
Taxes et redevances	36,58 €	17%	42,79 €	19%	+17%
<b>TOTAL</b>	<b>210,63 €</b>	<b>100%</b>	<b>219,86 €</b>	<b>100%</b>	<b>+4%</b>



### 4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

	2012	2013	Evolution 2012-2013 (%)
<b>Produits</b>	<b>105 100€</b>	<b>99 600 €</b>	<b>-5%</b>
Exploitation du service	76 800 €	78 700 €	2%
Travaux attribués à titre exclusif	8 700 €	1 300 €	-85%
Produits accessoires	19 600 €	19 600 €	
<b>Charges</b>	<b>86 000 €</b>	<b>83 200 €</b>	<b>-3%</b>
Personnel	23 700 €	18 700 €	-21%
Energie électrique	4 100 €	4 900 €	+20%
Produits de traitement	1 200 €	- 600€	-150%
Analyses	600 €	300 €	-50%
Sous-traitance, matières et fournitures	17 700 €	23 300 €	+32%
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles	1 300 €	900 €	-31%
Autres dépenses d'exploitation, dont :	6 400 €	7 000 €	+9%
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	700 €	700 €	
<i>Engins et véhicules</i>	2 400 €	2 400 €	
<i>Informatique</i>	2 200 €	1 900 €	
<i>Assurance</i>	100 €	100 €	
<i>Locaux</i>	1 000 €	800 €	
<i>Divers</i>	-	1 100 €	
Frais de contrôle	3 600 €	3 600 €	
Contribution des services centraux et recherche	11 100 €	10 300 €	-7%
Charges relatives aux renouvellements	14 100 €	13 200 €	-6%
- pour garantie de continuité du service	8 200 €	6 400 €	-22%
- fonds contractuel	5 900 €	6 800 €	+15%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	800 €	900 €	+13%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	1 400 €	700 €	-50%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>19 101 €</b>	<b>16 400 €</b>	<b>-14%</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	6 400 €	6 100 €	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>12 701 €</b>	<b>10 300 €</b>	<b>-19%</b>

## 4.4. Le budget annexe Assainissement

### 4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2011	2012	2013	Evolution 2012-2013 (%)
Facturation du service d'assainissement aux abonnés	0 €	0 €	0 €	-
Contribution exceptionnelle du budget général	62 650 €	21 145	64 000 €	+203%
Produits divers de gestion courante	3 476 €	3 596 €	3 681 €	2%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>66 126 €</b>	<b>24 741 €</b>	<b>67 681 €</b>	<b>+174%</b>

### 4.4.2. Le financement des investissements

Pas d'investissement réalisé par la Commune en 2013.

### 4.4.3. Etat de la dette du service

La Commune n'a pas contracté d'emprunt au titre du service d'assainissement collectif.

### 4.4.4. Amortissements




Amortissement	Montant amorti
Amortissements des immobilisations	42 287,00 €

### 4.4.5. Opérations de coopération décentralisée




La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).





## 5. Les indicateurs de performance – Assainissement collectif

### 5.1. Indicateurs descriptifs

Indicateur	Définition	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	940	940	1 036	 +10%
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique	0	0	0	
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les filières eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	9,0	10,3	9,13	 -11%
<b>D204.0 : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/N+1</b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	1,73 €/m <sup>3</sup>	1,76€/m <sup>3</sup>	1,83 €/m <sup>3</sup>	4%

### 5.2. Indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	ND	ND	ND		Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif n'a pas été déterminé
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	30%	30%	30/120		

Indicateur	Définition	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Un système de collecte est jugé conforme au titre de la directive ERU si les 2 conditions suivantes sont remplies : o Absence de rejet significatif des réseaux de collecte des eaux usées en période de temps sec (total des déversements par temps sec pour inférieure à 5% de la charge brute de pollution organique) ; o En cas de rejets diffus, existence d'un programme de prévention des fuites ; Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100.	100%	100%	100%	→	 Valeur à confirmer par la Police de l'Eau
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	L'équipement d'épuration est jugé conforme au titre de la directive ERU si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement : o Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 22 juin 2007 ; o Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non) Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100.	100%	100%	100%	→	 Valeur à confirmer par la Police de l'Eau
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU</b>	Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100. Les règles et conventions précises à mettre en œuvre pour juger de la conformité font l'objet de circulaires du Ministère en charge de l'environnement (cf guide de définitions version 1.5 de septembre 2008 relative à l'application de la directive ERU 91/271/CEE) accessible par le lien suivant : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a> )	0%	0%	100%	→	 Valeur à confirmer par la Police de l'Eau
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%	100%	→	



Indicateur	Définition	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,022 €/m <sup>3</sup>	0,007 €/m <sup>3</sup>	0,002 €/m <sup>3</sup>	-74%	100 € de versement au Fonds Solidarité Eau sur 55 524 m <sup>3</sup> facturés
<b>P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers</b>	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. C	0	0	0		
<b>P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</b>	On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte. L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	0,0 / 100 km	0,0 / 100 km	0,0 / 100 km		
<b>P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau</b>	Pourcentage de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conforme à la réglementation	50%	83%	100%	20%	
<b>P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	0 ans	0 ans	0 ans		Pas d'emprunts

## **ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,9 € TTC/m<sup>3</sup> et de 3,7 € TTC/m<sup>3</sup> dans le bassin Loire-Bretagne (estimation Loire-Bretagne 2013 d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût

s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi). **Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.** Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)





# COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 12 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 375 millions d'euros dont 302 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)





# EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2013

## Pour dépolluer les eaux

- 1 360 projets vont améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement des villes
- La quasi-totalité des stations d'épuration des villes est désormais conforme aux normes européennes. Une conformité à maintenir !
- 64 000 assainissements non collectifs sont contrôlés avec une aide de l'agence et 1 650 sont réhabilités

## Pour lutter contre les pollutions diffuses et toxiques

- Des mesures agro-environnementales sont contractualisées sur 16 400 hectares supplémentaires
- 3 164 km de haies et talus sont restaurés depuis 2007 dans le cadre du programme Breizh-bocage
- 174 communes et communautés urbaines sont aidées pour leur démarche « zéro phyto »
- 87 actions de réduction des pollutions à la source sont engagées dans l'industrie
- Des programmes de protection sont en cours pour 107 des 137 captages prioritaires « Grenelle »

## Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 958 km de cours d'eau sont restaurés
- 126 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 5 250 hectares de zones humides sont restaurés et entretenus, dont 700 par acquisition

## Pour préserver le littoral

- 514 projets sont engagés pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied et la conchyliculture et pour réduire les pollutions portuaires
- 1 200 diagnostics d'exploitations sont financés dans les bassins versants des huit baies à algues vertes

## Pour une gestion solidaire des eaux

- 415 000 personnes bénéficient des projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, essentiellement en Afrique sub-saharienne

## Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) planifient la gestion de l'eau sur le territoire ; elles couvrent 84 % du bassin Loire-Bretagne
- 354 opérations territoriales sont en cours sur 92 % du bassin avec des syndicats de bassin versant ou de rivière pour réduire les pollutions diffuses et restaurer les milieux aquatiques
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements
- 2 millions de résultats sur la qualité des eaux et des cours d'eau sont intégrés dans la base de données « Osur » accessible depuis le site internet de l'agence de l'eau

*Des retours d'expériences, des guides, des cahiers des charges types pour aider les collectivités à préserver l'eau et les milieux aquatiques*

- *Le curage des lagunes d'épuration, guide méthodologique*
  - *L'atlas de l'assainissement non collectif*
  - *Un modèle de cahier des charges pour l'étude du patrimoine eau potable*
  - *Agir pour l'eau, les espaces, les espèces, recueil d'expériences dans le cadre du Plan Loire*
  - *Cahier des charges type pour la réalisation des profils de baignade*
  - *Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux, guide méthodologique*
  - *Informé et animer le débat public sur l'eau, recueil d'expériences*
  - *Les Trophées de l'eau 2013, douze actions exemplaires pour l'eau*
- Ces documents sont disponibles sur [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr), rubrique collectivités*



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

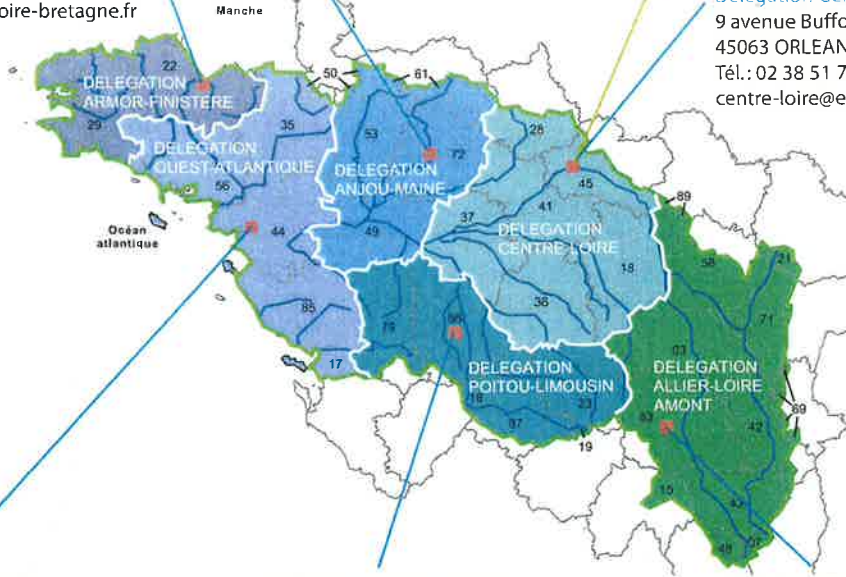


**Délégation Armor-Finistère**  
 Parc technologique du Zoopôle  
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
 18 rue du Sabot  
 22440 PLŒUFRAGAN  
 Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42  
 armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Anjou-Maine**  
 17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
 72021 LE MANS CEDEX 2  
 Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11  
 anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

**Agence de l'eau Loire-Bretagne**  
 9 avenue Buffon • CS 36339  
 45063 ORLEANS CEDEX 2  
 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74  
 webmestre@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Centre-Loire**  
 9 avenue Buffon • CS 36339  
 45063 ORLEANS CEDEX 2  
 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25  
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



**Délégation Ouest atlantique**  
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
 44105 NANTES CEDEX 4  
 Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93  
 ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Poitou-Limousin**  
 7 rue de la Goélette • CS 20040  
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
 Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81  
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

**Délégation Allier-Loire amont**  
 19 allée des eaux et forêts  
 Site de Marmilhat sud • CS 40039  
 63370 LEMPDES  
 Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62  
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

## La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 10 régions et 36 départements en tout ou partie, 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Lorie-Bretagne

CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU  
 ET LES MILIEUX AQUATIQUES

## La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

sur votre mobile

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau

